



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

CADRE DE RÉFÉRENCE

**RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE
DU LAC-DE-LA-DERNIÈRE-MONTAGNE – SERVICES
GROUPÉS DE CONCEPTION DE FINANCEMENT OFFERTS
EN APPLICATION
DU PLAN DE CONSERVATION NATIONAL
SIMPSON (SASKATCHEWAN)
C.P. 280, S0G 4M0**

Services techniques

Division de la gestion des biens immobiliers

Numéro de projet : LML-001b-f



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

Table des matières :

1 DESCRIPTION DU PROJET 3

- 1.1. GÉNÉRAL 3
- 1.2 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 4
- 1.3 RÉSUMÉ DU TRAVAIL DE CONCEPTION 5
- 1.4 DOCUMENTATION EXISTANTE 7

2 SERVICES REQUIS 7

- 2.1 GÉNÉRALITÉS 7
- 2.2 ÉLABORATION DE LA CONCEPTION 7
- 2.3 DESSINS DE CONSTRUCTION 8
- 2.4 SERVICES D’ÉLABORATION DES DOCUMENTS D’APPEL D’OFFRES 8
- 2.5 SERVICES DE SOUTIEN À LA CONSTRUCTION 9
- 2.6 SERVICES APRÈS CONSTRUCTION 9

3 ADMINISTRATION DU PROJET 9

- 3.1 GÉNÉRALITÉS 9
- 3.2 GESTION DE PROJET 9
- 3.3 LES PRODUITS LIVRABLES DU PROJET 10
- 3.4 VOIES DE COMMUNICATION 10
- 3.5 MÉDIA 10
- 3.6 CRITÈRES D’ACCEPTATION 10
- 3.7 RÉUNIONS 11
- 3.8 TEMPS DE RÉPONSE DANS LE CADRE DU PROJET 11

4 CALENDRIER DE PROJET 11



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

1 Description du projet

1.1 GÉNÉRALITÉS

1.1.1 Marché de services

Environnement et changement climatique Canada (ECCC) est à la recherche de services d’experts-conseils pour la mise en œuvre d’un ensemble de projets de modernisation de la Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne, située à Simpson, en Saskatchewan. La présente demande de propositions (DP) a pour but d’acquérir les services d’une société d’architecture et d’ingénierie possédant une équipe multidisciplinaire d’ingénieurs pour la prestation des services requis pour ces projets préparés conformément au format actuel de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), les spécifications devant être rédigées selon les normes du Devis directeur national (DDN) et tous les codes, règlements et normes requis.

1.1.2 Normes et procédures générales (NPG) de TPSGC

Les documents du cadre de référence doivent être utilisés conjointement au document des normes et procédures générales (NPG), car il s’agit de deux documents complémentaires. Le document de NPG est un document de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui a été adopté par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Lorsqu’il est écrit « TPSGC », il faut lire « AAC ».

Le cadre de référence propre à ce projet sera communiqué au moment de la commande subséquente et décrira les exigences, les services et les livrables précis du projet, tandis que le document de NPG décrira les normes minimales et les procédures communes à tous les projets.

En cas de disparité entre les deux documents, les exigences relatives au projet visé par le cadre de référence ont préséance sur les normes et les procédures générales.

1.1.3 Information sur le projet

Information sur le projet	
Titre du projet :	Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

Adresse du projet :	Simpson (Saskatchewan)
Numéro de la demande de soumissions :	KW405-170713/A
Numéro de projet d’ECCC :	LML-001b-f
Agent des contrats de TPSGC	Hank Bartkiewicz
Gestionnaire de projet d’ECCC	Rod Khaled

1.2 Renseignements généraux

1.2.1 Besoin et objectifs

La réserve nationale de faune (RNF) et le refuge d’oiseaux migrateurs (ROM) du Lac-de-la-Dernière-Montagne sont une vaste zone de prairies et de terres humides protégées au profit des oiseaux migrateurs et de la faune. Initialement désigné en 1887, le ROM a été élargi en 1987 grâce aux terres de la RNF qui l’entourent. Le Lac-de-la-Dernière-Montagne est une zone d’environ 18 000 hectares de terres non aménagées, reliées entre elles par des sentiers et des routes de gravier. Dans le cadre du programme Connecter les Canadiens à la nature, des améliorations doivent être apportées si l’on veut atteindre l’objectif du programme.

1.2.2 Ministère utilisateur

.1 Le ministère utilisateur mentionné dans le présent Cadre de référence est Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

1.2.3 Conditions actuelles

.1 Il existe actuellement 6 aires de stationnement en gravier qui doivent être restructurées; en outre, 9 nouvelles aires de stationnement doivent être construites.

.2 Les routes du réseau existant ont subi une érosion importante, et ne sont pas praticables pour des raisons de sécurité.

.3 Le kiosque d’information existant est en mauvais état et devrait être démoli.

.4 Il y a une tour d’observation en bois qui devra aussi être démolie avant qu’une nouvelle puisse être construite.

1.2.4 Contraintes et défis

.1 L’expert-conseil devra se familiariser avec le site du projet –les systèmes existants et les conditions –, et obtenir les renseignements locaux requis.



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

- .2 Tous les travaux doivent être conformes aux codes et aux normes des gouvernements fédéral et provincial et des administrations municipales.
- .3 La conception doit avoir des répercussions minimales sur l’environnement.
- .4 Toutes les visites du chantier doivent être organisées avec le concours du représentant du Ministère.
- .5 Les travaux de construction sur le site seront effectués durant le plein fonctionnement des installations et pendant les heures normales de travail. La séquence, la mise en œuvre et la coordination des travaux doivent être planifiées de manière à interrompre le moins possible le fonctionnement quotidien des installations.

1.2.5 Matières dangereuses

- .1 Les matières dangereuses pouvant avoir une incidence sur le travail n’ont pas été déterminées.

1.2.6 Mode de réalisation du projet

- .1 Ce projet sera réalisé selon une approche conception-soumission-construction.

1.3 Résumé du travail de conception

1.3.1 Objectifs du projet

Ce projet a pour but d’améliorer le site afin d’attirer plus de visiteurs dans la réserve nationale de faune (RNF), dans le cadre du programme Connecter les Canadiens à la nature. Ces améliorations permettront aux visiteurs d’accéder aux zones de RNF qui n’étaient pas accessibles auparavant, et de jouir de plus de possibilités de se rapprocher de la nature.

- .1 Amélioration des aires de stationnement – Numéro de projet : LML-001b
Il existe actuellement six aires de stationnement en gravier qui doivent être redéfinies, et neuf nouvelles doivent être construites. Les aires de stationnement doivent être conçues pour accueillir quatre ou cinq voitures chacune et leur permettre de manœuvrer. Les aires de stationnement doivent être recouvertes de gravier et entourées d’une clôture en bois munie d’une porte pour le passage des personnes. Cette clôture vise à empêcher les voitures de stationner sur les sentiers. Les clôtures doivent s’harmoniser avec la nature. À la phase de conception, l’expert-conseil présentera quelques options de matériaux pour les clôtures. Une des aires de stationnement sera adjacente à l’une des nouvelles tours d’observation.



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

.2 Abris d’observation de la faune – Numéro de projet : LML-001c

Concevoir deux nouveaux abris d’observation des oiseaux indépendants pour l’extérieur, l’un dans les roseaux, les joncs et les quenouilles d’une zone humide, et l’autre dans les prairies herbeuses, soit dans un bosquet d’arbustes ou d’arbres courts. Les abris d’observation des oiseaux doivent être conçus pour cacher le mouvement et la forme des personnes de la zone de rassemblement des oiseaux, et posséder des trous par lesquels on peut observer les oiseaux à l’œil nu ou avec des jumelles ou des télescopes d’observation. Ces structures ont souvent 3 côtés et sont recouvertes d’un toit ou d’un porte-à-faux pour se protéger du vent et du temps; cependant, certaines ne sont constituées que de simples murs perforés pour permettre l’observation. Il serait bien d’y avoir des sièges, car il faut souvent du temps pour que les oiseaux reviennent une fois que l’observatoire a été perturbé par des personnes qui s’en approchent. Les matériaux et la conception de ces abris doivent se fondre agréablement dans le paysage dans lequel ils sont situés, par exemple, ici, les terres humides et les prairies de la Saskatchewan.

.3 Améliorations routières – Numéro de projet : LML-001d

Des bermes en terre, prévues dans la conception de certaines routes du réseau existant qui donnent accès aux sentiers, ont subi une importante érosion. Cette érosion a entraîné la fermeture du circuit panoramique en raison de la largeur restreinte, qui pourrait nuire à la sécurité de la circulation des véhicules. Améliorer la route existante jusqu’à une largeur minimale en crête de 6 mètres. Là où la largeur en crête existante est de 6,0 m ou plus, la largeur existante sera maintenue. La majorité des travaux se fera le long de la pente et sur l’accotement de la route et des bermes.

Du gravier ne sera répandu que sur la section de **1,5 km** d’une berme à l’autre. L’application sur les bermes mêmes se fera à un taux plus élevé afin de solidifier la nouvelle pente.

.4 Tours d’observation – Numéro de projet : LML-001e

Deux nouvelles tours d’observation devront être conçues et comporter un abri de type salle de classe, sous la plateforme, pour accueillir de 15 à 20 personnes. La plateforme devra être d’environ 30 pieds de haut. La salle de classe en dessous devra être munie d’un plafond résistant aux intempéries et d’une ouverture sur les côtés pour la circulation d’air. La construction des tours devra être faite de matériaux résistant aux intempéries. Aucune alimentation électrique n’y sera nécessaire. Lors de la première soumission du concept, l’expert-conseil devra présenter trois options différentes, y compris une estimation des coûts de catégorie D.

5. Pavillon et abris – Numéro de projet : LML-001f

Concevoir un nouveau pavillon pour remplacer le kiosque d’information existant. L’un des côtés du pavillon devrait être une construction fermée (environ 800 pieds carrés), et l’autre côté devrait être constitué d’une aire d’abri (environ 600 pieds carrés) pour accueillir quelques tables de pique-nique. Les lignes de toiture de la structure du pavillon devraient



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

être similaires à celles du bâtiment administratif existant qui se trouve de l’autre côté de la route. De plus, le pavillon doit être fait de matériaux et de couleurs qui s’harmonisent avec ce bâtiment administratif. Le pavillon nécessiterait une nouvelle alimentation électrique (il n’y a pas de courant dans le kiosque existant). L’alimentation électrique est requise pour l’éclairage, le chauffage et le système de climatisation. La ligne électrique peut être creusée à environ 50 pieds de distance. Aucune plomberie n’est nécessaire.

Concevoir un nouvel abri qui sera situé dans l’aire ouverte de la pépinière. Cet abri (de 20 x 30 pieds environ) n’exige aucune alimentation électrique. Il doit être conçu de manière à accueillir une aire de pique-nique et à être protégé contre les intempéries.

1.4 Documentation existante

.1 À la disposition de l’expert-conseil

.1 Plan d’interprétation de la réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne.

2 Services requis

2.1 Généralités

.1 L’expert-conseil (architecte) agira en qualité d’expert-conseil principal et aura recours à des services de sous-traitants pour ce projet, y compris des ingénieurs en mécanique, en électricité, en structure, civils et géotechniques.

2.2 Élaboration de la conception

2.2.1 Les points ci-dessous, devant être inclus dans la portée du projet, seront examinés plus en détail :

.1 Études préliminaires, recommandations, études conceptuelles et options de conception, comme cela est décrit à la section « 1.3.1 Objectifs du projet » du présent document.

.2 Préparer les études conceptuelles et fournir des croquis en fonction des exigences énoncées à la section « 1.3.1 Objectifs du projet » du présent document. Appliquer les modifications en se fondant sur les commentaires du client jusqu’à ce que le concept soit satisfaisant.

.3 Un calendrier de projet sera établi, de l’élaboration de la conception à l’achèvement du projet. Il y a lieu de noter que des perturbations sont inévitables durant les travaux de construction; toutefois, la conception doit être conçue de façon à tenter de réduire le plus possible les perturbations des activités de la RNF.



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

.4 Le rapport et les dessins de l’élaboration de la conception seront fournis par l’équipe d’experts-conseils, selon le concept susmentionné. Des examens doivent être planifiés une fois que les documents seront achevés dans une proportion de 99 %. Une estimation des coûts de construction de « catégorie A » doit être présentée en même temps que la trousse de l’élaboration de la conception, achevée à 100 %.

.5 Le rapport de l’élaboration de la conception doit aborder les éléments suivants :

- .1 Confirmer la portée et indiquer tout écart par rapport à l’option privilégiée sélectionnée à la section 1.3.1 (Objectifs du projet).
- .2 Fournir des descriptions de systèmes, des spécifications générales et des fiches signalétiques des principaux composants.
- .3 Énoncer tout problème et défi, de même que les aspects logistiques de la construction.
- .4 Autres constatations et recommandations

.6 Soumissions : aux étapes 99 % et 100 % (finale).

.7 Livrables :

- .1 99 % : rapport de l’élaboration de la conception (PDF), dessins (PDF).
- .2 100 % : rapport final de l’élaboration de la conception (PDF), dessins (PDF), estimation de catégorie A.

.8 Réunions : 1 réunion sur place (Lac-de-la-Dernière-Montagne).

2.3 Dessins de construction

.1 L’expert-conseil élaborera des documents de construction conformément au document des normes et procédures générales. Les dessins du document de construction seront produits par l’équipe d’experts-conseils, en se fondant sur la trousse de l’élaboration de la conception approuvée. Des examens doivent être planifiés aux étapes d’achèvement dans une proportion de 66 % et de 99 %. Une estimation des coûts de construction de « catégorie A » doit être présentée avec la trousse du document de construction achevé dans une proportion de 99 %.

.2 Soumissions : étapes 66 % et 99 %, permis de construire (si nécessaire).

.3 Livrables :

- .1 66 % : dessins (PDF et DWG/CAD), spécifications (PDF et MS Word),
- .2 99 % : dessins (PDF et DWG/CAD), spécifications (PDF et MS Word), estimation de catégorie A.



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

- .4 Réunions : 1 réunion sur place (Lac-de-la-Dernière-Montagne) lors de chaque soumission.

2.4 Services d’élaboration des documents d’appel d’offres

- .1 Livrables (conformément au document des normes et procédures générales) :
 - .1 (1) Copie papier des dessins et des spécifications signés et scellés, « prêts pour l’appel d’offres (100 %) ».
 - .2 (1) Copie électronique des dessins (PDF et DWG/CAD) et spécifications (PDF et MS Word).
- .2 Visite des lieux : 1 réunion sur place (Lac-de-la-Dernière-Montagne) au besoin.
- .3 Fournir des éclaircissements au cours de la période visée par l’appel d’offres relativement aux demandes des entrepreneurs, ainsi que des éclaircissements sur les documents d’appel d’offres.

2.5 Services de soutien à la construction

- .1 Étape préalable à la construction (démarrage) : 1 réunion sur place (Lac-de-la-Dernière-Montagne).
- .2 Réunions de construction : 1 réunion aux 2 semaines (10 réunions) pour la durée de la période de construction sur place (Lac-de-la-Dernière-Montagne).
- .3 Visites des lieux supplémentaires : 2 réunions sur place (Lac-de-la-Dernière-Montagne) pour le quasi-achèvement et l’achèvement définitif. Ces réunions peuvent avoir lieu durant les réunions de construction périodiques.
- .4 Dessins de l’ouvrage fini : Services CAD, doivent être fournis par l’équipe de l’expert-conseil, ou précisés par cette dernière. Remettre 3 copies papier et 3 copies électroniques.

2.6 Services après construction

- .1 Visite des lieux : 1 réunion sur place (Lac-de-la-Dernière-Montagne)
- .2 Rapport : requis

3.0 Administration du projet

3.1 Généralités

- .1 Les exigences administratives suivantes s’appliquent à toutes les phases de l’exécution du projet :



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

3.2 Gestion de projet

- .1 Le gestionnaire de projet affecté au projet est le représentant ministériel d’ECCC.
- .2 Le gestionnaire de projet est le représentant du Ministère directement concerné par le projet et responsable de son avancement.
- .3 Le gestionnaire de projet administre le projet et exerce un contrôle continu sur le travail de l’expert-conseil durant les étapes de l’élaboration et de la construction.
- .4 Sauf indication contraire de la part du gestionnaire de projet, l’expert-conseil doit satisfaire à toutes les exigences et obtenir toutes les autorisations fédérales nécessaires à l’exécution des travaux.

3.2 les produits livrables du projet;

- .1 Lorsque les produits à livrer et les soumissions incluent des résumés, des rapports, des dessins, des plans ou des calendriers, fournir trois (3) copies papier de chacun et une (1) copie en format électronique, sauf indication contraire.

3.3 Voies de communication

- .1 Sauf indication contraire de la part du gestionnaire de projet, l’expert-conseil communique avec le gestionnaire de projet seulement. Il ne doit pas y avoir de contact direct entre les ministères clients et l’expert-conseil.

3.4 Média

- .1 L’expert-conseil ne répondra ni aux demandes de renseignements ni aux questions des médias sur le projet. Les demandes de cette nature doivent être acheminées au gestionnaire de projet. Au cours de la période de soumission, TOUTES les questions doivent être adressées à l’autorité contractante précisée à la première page du document de la demande de propositions.

3.5 Critères d’acceptation

- .1 Bien qu’Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) reconnaisse l’obligation de l’expert-conseil de satisfaire aux exigences du projet, le processus d’exécution du projet permet à ECCC de passer en revue le travail d’élaboration de la conception. ECCC se réserve le droit de rejeter tout travail de conception jugé peu attrayant ou insatisfaisant. L’expert-conseil doit obtenir les acceptations auprès du représentant du Ministère pendant les étapes de l’élaboration de la conception du projet (66 % et 100 %).



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

- .2 L’acceptation ne libère pas l’expert-conseil de sa responsabilité professionnelle à l’égard des travaux et de la conformité aux termes du contrat.
- .3 Ce n’est pas parce qu’ECCC accepte les travaux qu’il lui est interdit pour autant de rejeter des travaux jugés insatisfaisants aux étapes finales de l’examen. Si l’élaboration progressive de la conception révèle que des acceptations déjà données doivent être retirées, il incombe à l’expert-conseil d’effectuer les travaux supplémentaires requis et de les soumettre de nouveau pour acceptation. Si le travail de conception a été accepté, le travail de modification à la conception fait alors l’objet d’un changement au contrat pour lequel l’expert-conseil a droit à une compensation au moyen d’une modification au contrat.

3.7 Réunions

- .1 Le gestionnaire de projet organise des réunions mensuelles, ou au besoin, tout au long de l’élaboration du projet, pour tous les membres de l’équipe du projet, y compris les représentants des entités suivantes :
 - .1 du (des) ministère(s) client(s);
 - .2 des experts-conseils.
- .2 L’ingénieur-conseil assiste aux réunions, consigne les points dont il a été question et les décisions prises, et rédige et diffuse le compte rendu dans les 72 heures.

3.8 Temps de réponse dans le cadre du projet

- .1 Ce projet exige que le personnel clé du proposant retenu et des sociétés de spécialistes ou de sous-traitant soit disponible en personne pour assister aux réunions ou répondre aux demandes de renseignements en cinq (5) jours ouvrables.

4.0 Calendrier de projet

Phase	Échéance
<i>Élaboration de la conception</i>	5 semaines après l’attribution du contrat ou de la sélection de l’expert-conseil
<i>(Dessins de construction)</i>	8 semaines après l’approbation de la soumission du document de l’élaboration de la conception (100 %)
(Documents de construction)	8 semaines après l’approbation de la soumission du document de l’élaboration de la conception (100 %)
(Services d’appel d’offres)	3 semaines (émis pour appel d’offres) + 5 semaines après l’appel d’offres



CADRE DE RÉFÉRENCE – Numéro de projet d’ECCC : LML-001b-f

Titre du projet : Environnement et Changement climatique Canada – Réserve nationale de faune du Lac-de-la-Dernière-Montagne – Services groupés de conception de financement offerts en application du Plan de conservation national

	après l’approbation de la soumission du document de construction (99 %) [plus 5 semaines après l’appel d’offres]
	20 semaines (estimation) Les travaux de construction seront examinés et confirmés par l’expert-conseil
	3 semaines (estimation) – Mise en service et clôture
Achèvement définitif et mise à disposition	Le 31 novembre 2017
Garantie	Le 31 novembre 2018

Le calendrier ci-dessus est préliminaire et doit être confirmé par l’expert-conseil.